



Pose de congés avec samedi et dimanche

Par **cath**, le **16/03/2010** à **22:54**

Bonjour,
Je travaille sur un cycle de 6 semaines avec un we sur 2. J'ai 35 jours de congés annuel à poser.
je souhaiterais avoir votre avis sur la manière de les poser.
exemple: Je travaille lundi mardi mercredi. j'ai 2 jours de repos hebdomadaire qui sont le jeudi et vendredi puis je retravaille le samedi dimanche. Le lundi de la semaine suivante est nommé repos compensateur et je retravaille le mardi.
Pourriez vous me dire la manière dont je dois poser mes congés sachant que je souhaite avoir ma semaine.

Par **babia**, le **17/03/2010** à **22:11**

c'est une entreprise industrielle ?
Combien de salariés ?

Par **cath**, le **18/03/2010** à **18:19**

bonjour, en fait il s'agit d'un foyer et nous travaillons sous la convention 66.

Par **babia**, le **20/03/2010** à **08:41**

Action sociale, c'est vraiment spécifique
Vous n'avez pas de délégués du personnel ?
Rapprochez vous d'un syndicat, il y a des gens très compétant dans les USD santé.

Par **Visiteur**, le **20/03/2010** à **09:56**

bonjour,rnrnquelle est la raison des 35 jours de congés ??

Par **cathia**, le **20/03/2010** à **10:27**

bonjour, je suis delegué du personnel.....et personne ni au niveau des IRP et meme au niveau de la direction ne savent comment poser les congés et chacun fait sa "petite sauce"..... alors vraiment si quelqu'un sait comment s'y prendre je suis preneuse. merci

Par **Visiteur**, le **20/03/2010** à **13:31**

je réitère ma question :rnrnpourquoi 35 jours de congés par an ?

Par **cathia**, le **20/03/2010** à **17:54**

bonjour, oui c'est une erreur de ma part j'ai 34 jours à poser dont 4 d'anciennetés. 25jours + 5 samedis ou rh???rn Doit on compter 5 samedis ou 5 repos hebdomadaire? et comment déduire si on déduit les dimanche que je dois travailler? Et comment compte t'on le lundi qui intervient après mon WE travaillé et qui sur mon emploi du temps est repéré comme un RH (ce qui me donne cette semaine la, 3 RH...???) s'appelle t'il vraiment un RH ou plutot repos compensateur?rnrnMERCI

Par **Visiteur**, le **20/03/2010** à **18:04**

ok..(je voulais être certaine pour les 35 jours)..rnrndonc vous avez droit à 30 jours (normaux...!!!) rnrnje pense qu'il faudrait décompter vos congés du lundi au samedi.. (soit 6 jours par semaine..) et ne pas se préoccuper du dimanche..rnrnquand vous prenez une semaine de congé (du lundi au lundi suivant) il faut compter le 1er jour à partir du lundi et compter 6 jours par semaine.. (les jours de repos ne rentrent pas en compte)..rnrnsi vous voulez partir en milieu de semaine, après un jour de repos : exemple vous êtes en repos le mercredi et vous voulez partir en congés jusqu'au mercredi suivant.rnrnvous posez donc vos congés à partir du jeudi et vous décomptez 5 jours (jeudi, vendredi, samedi, lundi et mardi). reprise le mercredi..rnrnc'est une méthode que nous appliquons à tous les salariés qui ont comme vous des dimanches travaillés. rnrnle code du travail donne 30 jours ouvrables de cp par an.. soit 6 jours par semaine (lundi au samedi)...rnrnqu'en pensez vous ??

Par **cath**, le **21/03/2010** à **08:33**

ok merci encore. Je suis d'accord pour la pose de la semaine entière, quoique je me demande si une fois que l'on a posé les 5 fameux jours (25 cp + 5...).rn rn Mais j'ai encore besoin d'explication pour un autre cas de figure.rn - Si je souhaite être en congés à partir du mercredi jusqu'au lundi et que je travaille le WE: mardi: travaillérn mercredi: travaillérn jeudi: RHrn vendredi: RHrn samedi: travaillérn dimanche: travaillérn lundi: RH ou repos compensateur (???)rn mardi: travaillérn et que j'ai déjà posé mes 5 (samedis ou rh: là encore ce n'est pas très clair quantà savoir si c'est l'un ou l'autre), rn rn Autre exercice: la même semaine mais je ne souhaite que prendre le mardi et mercredi et je reviens le we pour travailler...rn rnvoila voila.....

Par **Visiteur**, le **21/03/2010** à **19:34**

[citation]Si je souhaite être en congés à partir du mercredi jusqu'au lundi et que je travaille le WE: mardi: travaillérn mercredi: travaillérn jeudi: RHrn vendredi: RHrn samedi: travaillérn dimanche: travaillérn lundi: RH ou repos compensateur (???)rn mardi: travaillé [/citation]rn rn c'est pas très clair.. rn rn faites un exemple avec des dates (ce sera plus facile)rn rn car là vous dites vouloir partir du mercredi au lundi. soit 6 jours et vous donnez du mercredi au mardi suivant...rn rn ???